

Le partenariat social en danger ?

Avec la mondialisation et la société numérique, les organisations syndicales perdent des membres à l'échelle mondiale. Parallèlement, les intérêts des employeurs divergent de plus en plus. Face à ce contexte difficile, l'Organisation internationale du travail a lancé une initiative sur l'avenir du travail. *Adrian Bless, Boris Zürcher*

Abrégé L'Organisation internationale du travail (OIT) aura bientôt cent ans et se prépare à affronter les bouleversements que le monde professionnel ne manquera pas de subir en raison de la rapidité du progrès technique. Cette anniversaire sera l'occasion de se pencher sur l'avenir du travail. Indirectement, c'est le partenariat social qui est remis en cause. En effet, ce dernier pourrait être menacé par l'émergence de nouvelles formes d'activité, par une diminution du nombre d'adhérents aux organisations syndicales et par l'éclatement des intérêts des employeurs. La Suisse a également empoigné le sujet et s'engage sur une base multilatérale. Il ne s'agit rien moins que d'encourager la cohésion sociale et de maintenir la prospérité.

L'Organisation internationale du travail (OIT), dont le siège est à Genève, fête l'année prochaine son centième anniversaire. Elle est la plus ancienne organisation du système onusien. Regroupant 187 États membres, elle cherche d'abord à promouvoir la justice sociale dans le monde du travail à travers des normes et des standards internationaux. Plus de 180 instruments juridiques de ce type fixent les règles du jeu relatives aux conditions de travail dans une économie en mutation rapide et de plus en plus mondialisée.

Le mot d'ordre est le suivant: concevoir des conditions équitables et des normes minimales pour toutes les personnes impliquées dans la concurrence mondiale. Y contribuent notamment les huit conventions fondamentales relatives à l'abolition du travail des enfants, à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé, à la liberté syndicale et au droit de négociation collective.

La Suisse a ratifié les 60 conventions pertinentes pour une économie développée. Son sérieux en ce qui concerne la mise en œuvre des conventions fondamentales est reconnu sur le plan international. Elle s'engage pour un cadre juridique actualisé et adapté aux conditions actuelles. La Suisse est en outre investie d'une responsabilité particulière puisqu'elle abrite le siège de l'OIT.

Celle-ci se différencie principalement d'autres organisations de l'ONU par sa structure tripartite, constituée de représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. Cette approche se retrouve dans

toutes les délégations nationales et dans ses organes, ce qui confère une légitimité élevée à l'organisation.

L'OIT à l'ère numérique

L'OIT a été constituée après la Première Guerre mondiale, dans l'espoir de prévenir les tensions sociales, notamment grâce à l'instauration de règles internationales protégeant mieux les salariés et soutenues par l'ensemble des États. Par la suite, l'OIT a traversé de nombreuses phases dans son histoire, soumises à de profonds bouleversements liés aux enjeux politiques, à l'évolution conjoncturelle, à la philosophie de résolution des problèmes sociopolitiques fondamentaux et à l'évolution des valeurs sociétales. Cent ans plus tard, les fondamentaux en matière de paix sociale et de solidarité demeurent valables, bien que le monde du travail ait évolué. Les systèmes de valeur ajoutée existants se sont mondialisés avec des technologies de l'information et de la communication qui n'avaient jamais connu un tel développement. La quatrième révolution industrielle bouleverse la connaissance, les produits, les prestations, les chaînes de valorisation, les emplois et les branches professionnelles.

Ces enjeux font l'objet d'une « Initiative relative à l'avenir du travail dans notre vie et notre société » lancée par le directeur général de l'OIT, Guy Ryder, à l'occasion du centenaire de l'organisation. Outre les revendications traditionnelles, comme la promotion du droit au travail, la création d'emplois décents, le développement de systèmes de protection

sociale et la garantie durable de notre prospérité, l'enjeu de l'initiative porte sur la façon dont le partenariat social peut demeurer une force pertinente et structurante, compte tenu des changements technologiques prévisibles et de la tertiarisation progressive de l'économie.

En tant que petite économie ouverte, la Suisse soutient activement l'initiative. L'engagement n'a pas seulement lieu sur la base des valeurs que notre pays partage avec l'OIT, mais dépend aussi de la volonté d'une action commune destinée à renforcer la confiance dans le monde du travail de demain. C'est pour cette raison que la Suisse posera sa candidature durant l'année jubilaire à la présidence de la plus haute instance de l'OIT, la Conférence internationale du travail. Elle a désigné à cet effet un représentant spécial avec rang d'ambassadeur.

Une OIT menacée dans son essence ?

Jusqu'à présent, la Suisse a parfaitement su exploiter à son profit les mutations structurelles successives. On peut estimer aujourd'hui que la révolution numérique, tout comme le progrès technologique, conduira à une augmentation globale de l'emploi, et grâce à la spécialisation dans les activités de haut niveau, renforcera l'économie suisse de même que la prospérité de la population active.

Une telle transition nécessite un partenariat social fort qui accompagne le changement dans un dialogue ouvert et constructif. Ce faisant, l'esprit d'entreprise et l'innovation seront à l'origine de nouveaux emplois, alors que d'autres disparaîtront. À l'occasion de l'anniversaire de l'OIT, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) se joint aux partenaires sociaux pour élaborer en commun une déclaration relative à l'avenir du travail et du partenariat social. C'est en ce sens qu'une collaboration basée sur la confiance reste nécessaire pour affronter la



La tendance à l'individualisation est un danger pour le syndicalisme. Manifestation à Marseille.

mondialisation de l'économie et l'évolution technologique.

L'OIT a démontré par le passé sa capacité d'adaptation face aux changements planétaires et aux nouvelles technologies. Étant donné que le nombre de formes d'emploi atypiques augmentera vraisemblablement en raison de l'évolution numérique, le partenariat social pourrait perdre progressivement de son importance. Une telle situation mettrait en danger l'approche tripartite, raison d'être de l'OIT.

Les tendances planétaires se reflètent en Suisse. Du côté des salariés, la baisse des adhésions met en difficulté les organisations syndicales en raison de l'individualisation de la société. Du côté des employeurs, on constate que les instances représentatives des entreprises se morcellent de plus en plus.

Ces tendances constituent un problème de fond en ce qui concerne la représentativité des partenaires sociaux et, en fin de compte, leur légitimité dans le processus d'ajustement des intérêts réciproques.

L'initiative de l'OIT porte donc non seulement sur l'avenir du travail, mais aussi sur celui du partenariat social. Seules une compréhension efficace et utile entre les partenaires sociaux et une coordination des intérêts – encouragées subsidiairement par l'État – contribuent à dégager des solutions au niveau des branches et des entreprises conformes à la nécessité de l'économie. Ces liens garantissent la flexibilité nécessaire et préviennent une formalisation juridique des relations professionnelles. C'est un gage de sécurité et de cohésion sociale, indispensables à la promotion et à la protection des investissements, à la création et à la conservation des emplois et, finalement, au maintien de la prospérité.



Adrian Bless
Collaborateur scientifique, secteur Affaires internationales du travail, Secrétariat d'État à l'économie (Seco), Berne



Boris Zürcher
Chef de la Direction du travail, Secrétariat d'État à l'économie (Seco), Berne